

encore l'expression fidèle de mes convictions :

« Electeurs, « En acceptant la candidature, je ne veux qu'une chose : me mettre au service d'une grande cause, celle de la patrie de la société menacées. »

Le parti radical dit qu'il est aujourd'hui le parti conservateur ; il ne pourra triompher personne, car nous avons sous les yeux les ruines qu'il vient de faire.

Non, le véritable parti conservateur, auquel j'appartiens, est celui qui a préservé d'un bouleversement général la France déjà si cruellement éprouvée par une guerre désastreuse, pour nos finances et pour nos jeunes soldats, laissés sans armes, sans habits et sans munitions.

« C'est lui qui a refusé de faire rentrer l'Assemblée dans Paris, pour ne pas l'exposer de nouveau au joug violent et honteux d'une émeute. »

« C'est lui qui, veut le progrès, mais qui repousse des utopies aussi dangereuses au point de vue moral et religieux que pour nos intérêts matériels. C'est lui qui donne son concours efficace aux efforts du gouvernement de M. Thiers pour favoriser la reprise du travail dans nos manufactures et dans nos campagnes, en rallumant la tranquillité publique et en assurant l'ordre et la vraie liberté. »

« C'est lui qui donnera à la France le temps de se reconstruire et de se prononcer, avec confiance, sur le gouvernement régulier et stable sous lequel elle veut vivre. »

« Si vous me faites l'honneur de me nommer votre représentant, je suis fermement résolu à prendre place parmi les membres de cette majorité, qui a fait preuve d'un patriotisme si éclairé, et à me dévouer, avec elle, à la défense des grands intérêts de la France et de la société. »

A. BERGEROT, Membre du Conseil général, Lille, le 21 mai 1872.

Le mouvement électoral, dit le Journal du Nord, s'accroît sur tous les points du département en faveur de la candidature conservatrice de M. Bergerot. Les meilleures nouvelles nous arrivent de partout.

Partout on comprend que la question est posée, comme le disait, il y a quelques jours, en termes si élevés, l'honorable M. Danet, entre les hommes de désordre. On comprend que la réussite de la candidature de M. Bergerot doit être l'œuvre de tous les bons citoyens.

Les comités s'organisent. Hier nous annonçons la formation de celui de Cambrai. A Lille, à Valenciennes, à Dunkerque, les conservateurs, unis par l'intérêt commun de la défense de la société, se disposent à soutenir énergiquement la lutte. On voit même adhérer à ces comités des républicains modérés, qui ne veulent à aucun prix voter pour M. Deregnaucourt Radical.

Tout cela est du meilleur augure pour le succès du candidat conservateur.

On nous communique la lettre suivante :

« Au rédacteur du Phare de Dunkerque, « Un de mes amis m'apporte un numéro de votre journal, daté du 29 mai, où vous racontez que, malgré une convocation spéciale, je me suis abstenu d'assister à la réunion de la Société d'agriculture qui s'est tenue à Bergues, lundi dernier 27 mai, sous la présidence de M. Mahieu. Vous semblez ne pas savoir que je n'ai reçu aucune convocation et que, par conséquent, je n'ai pu me rendre à cette invitation que j'ignorais. »

« Si j'avais été informé, je me serais empressé de partir pour Bergues, où une occasion toute naturelle m'était offerte de donner à la Société de précieux renseignements. »

« La Société, dites-vous, a voté contre

moi un blâme énergique ; j'attends de sa loyauté un retour immédiat sur cette décision imméritée, et de vous, monsieur, l'insertion de la lettre que je me vois dans la nécessité de vous écrire. »

J'ai l'honneur, etc. Signé : A. BERGEROT, Conseiller général, Maire d'Esquelbecq.

M. Champeaux, adjoint d'Esquelbecq, et M. François, maire de Zeger-scappel, adressent, de leur côté, aux journaux républicains des lettres dans lesquelles ils affirment de la manière la plus formelle qu'ils n'ont point été convoqués à la séance, de la Société d'agriculture et protestent contre le blâme dont ils ont été l'objet.

On lit dans la Vraie France : « Jeudi dernier, à Tournai, dans la soirée, il y a eu une réunion électorale tenue par les rouges. Bon nombre d'affiliés du riche citoyen Deregnaucourt s'y trouvaient ; ils composaient même plus de la moitié de l'assemblée. Un M. Moreau, l'homme lige du candidat coquelicot, a seul pris la parole, et que croyez-vous qu'il a dit ? Il a déclaré contre l'Assemblée nationale ; il a parlé des impôts sur la choréie et le genièvre, rejetant sur les monarchistes l'odieuse de ces impôts. Les ouvriers sont trop intelligents pour ne pas reconnaître quels pièges grossiers leur sont tendus ; mais c'est parce que les députés écarlates ont soutenu Napoléon dans la stupide question d'Italie et dans celle des empiétements prussiens que la France a été envahie. Mais ce sont les emprunts onéreux des Laurier, les dérapages de toute nature du Gambettisme qui sont la cause de ces charges. Incapables et vulgaires ambitieux, les robespierristes ne songent qu'à se faire un marchepied du peuple pour arriver aux honneurs, et qu'à trahir le peuple pour se gorger de jouissances. »

On écrit de la même ville : « Près du café du tribunal, à Tournai, où se fait, inter postea, l'instruction gratio-coquelicotine de certains ouvriers : — Eh bien ! erie un exalté à un passant qui ne fait pas de politique, l'en vas-tu à soir ? Y a Moreau, l'ingénieur d'Esquelbecq, qui nous y donne une séance. — Ah ! et pourquoi faire, cet ingénieur ? — Parbleu ! y vient blaguer pour démolir les blancs. (Textuel). »

Blaguer ! Le travailleur qui parlait ainsi de la meilleure foi du monde, pouvait-il mieux caractériser le rôle des charlatans de la démocratie ? Or, d'un bout du département à l'autre, grâce aux billets de banque de M. Deregnaucourt et à sa déplorable ambition, on voit, on entend de ces scènes de trahison. Electeurs prudents, vous ferez justice de ces énormités dimanche prochain. (Vraie France.)

Conformément aux intentions de l'Assemblée nationale, M. le préfet du Nord vient d'adresser à tous les maires du département, pour être affichés aux lieux ordinaires des publications officielles, le discours de M. d'Audiffret-Pasquier.

Le ministre de la guerre a adressé aux préfets la dépêche suivante : « Invitez les maires à ne pas inscrire sur les tableaux de recensement de la classe de 1871 les jeunes gens domiciliés dans leur commune qui auraient été inscrits sur les listes du contingent des départements où les opérations ont eu lieu en 1871, par le fait de leur résidence momentanée dans ces départements. »

Faites annuler les inscriptions qui auraient été effectuées contrairement à la présente inscription. »

On annonce que la régie va mettre en vente dans tous les débits une nouvelle qualité de cigares que les consommateurs pourront se procurer par paquets de dix, au prix de 75 centimes.

Hier, en vidant la fosse d'aisances d'une maison qui porte dans la rue de

Flandre le n° 70, à Lille habitée par Mme veuve Demois, et de nombreux locataires, on a trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin. Le corps paraît avoir séjourné très longtemps à l'endroit où il a été trouvé. Une enquête est ouverte. (Echo du Nord.)

Les médailles accordées aux exposants de l'exposition d'horticulture ouverte ces jours derniers dans les jardins de M. Legrand, auront lieu lundi prochain à Roubaix.

La musique de la Grande-Harmonie de Roubaix a bien voulu assurer l'organisation de cette remarquable exhibition son concours pour la fête qu'il offre à cette occasion dans ses jardins.

L'entrée de l'exposition sera libre des quatre heures et demie.

Par acte en date d'hier, M. Yonge, professeur d'Anglais de la ville de Roubaix, est nommé Traducteur Juré de cette ville.

Souscription patriotique DES FEMMES DE FRANCE pour concourir à la Libération des départements occupés

BUREAUX ET CAISSE : Rue Scribe, 2, Grand Hôtel, Paris

COMITÉ DE DIRECTION (Extrait du procès-verbal de la séance du 13 Mai)

Considérant que par des causes tout à fait indépendantes du Comité Directeur, il y a lieu dès aujourd'hui de regarder comme irréalisable la clause qui fixe à 500 millions le chiffre auquel les engagements conditionnels deviendront exigibles ;

Considérant, d'autre part, que les dons en espèces ou nature doivent, d'après les Statuts, être acquis au Trésor, quel que soit le chiffre qu'ils atteignent ; que ces dons ont été faits librement, sans conditions d'aucune sorte ; mais que cependant il y a lieu de tenir compte, dans une certaine mesure, des intentions conditionnelles qui ont pu être exceptionnellement manifestées par quelques donateurs au moment où ils ont opéré leurs versements.

Décide : Article premier. — Les personnes ayant souscrit des engagements conditionnels sont invitées à convertir, pour tout ou partie, ces engagements en versements fermes.

Art. II. — Les personnes qui justifieront n'avoir versé des sommes en numéraire ou fait des dons en nature qu'à titre conditionnel, ont 20 jours, à compter du 25 mai, pour produire leurs réclamations.

Art. III. — Les personnes dont les réclamations faites par écrit auront été reconnues fondées, seront admises à retirer leurs dons en nature ou en espèces, à partir du 15 au 25 juin. Toute réclamation devra être adressée au Secrétaire général, au Grand Hôtel, 2, rue Scribe, à Paris. Par mesure d'ordre administratif, ces restitutions seront publiées dans le Bulletin de la Souscription, qui a inséré les dons.

Art. IV. — Après l'expiration des délais prévus aux articles 2 et 3 ci-dessus, les noms seront augmentés d'un mois pour les souscripteurs habitant en Europe et de deux mois pour ceux habitant hors d'Europe, toutes les personnes ayant fait des dons en espèces ou en nature, et qui n'auraient pas produit de réclamations, seront considérées comme ayant affirmé à nouveau leur patriotisme, et comme ayant manifesté, en tant que de besoin, leur intention d'être rangées parmi les donateurs à titre définitif.

Art. V. — A partir du 25 mai, il ne sera reçu par la Caisse de la souscription aucun versement conditionnel.

Art. VI. — Le produit de toutes les souscriptions, après apurement des comptes, sera versé au Trésor public, à un crédit spécial

intitulé : « Œuvre patriotique des femmes de France, pour concourir à la libération des départements occupés. »

Paris, le 13 mai, 1872. Pour copie conforme : Le secrétaire général, LAGRANGE DE LANGRE.

Kermesses Le dimanche 2 juin : P. émesque. — Vauhan. — Salomé. — Thumensil.

Faits Divers

La cour d'assises du Gard a consacré deux audiences à l'affaire des scandales odieux dont l'église Saint-François-de-Sales et le cimetière Saint-Baudille avaient été le théâtre.

Quatre individus, dit la Gazette de Nîmes, étaient inculpés d'outrages à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs. C'étaient Charles nommés Baptiste Roman, Louis Roman Charles Favier, tous les trois tonneliers et Antoi Cadique, cordier. Baptiste Roman avait à répondre en outre à l'accusation d'outrages publics à la pudeur.

Dix-neuf témoins à charge avaient été cités, il y en avait treize-trois à décharge. Les détails mis en évidence par les débats ont révélé une telle obscurité chez les prévenus qu'il est impossible d'effleurer un pareil sujet.

Malgré le magnifique réquisitoire dans lequel M. le premier avocat général a éloquentement énoncé les scandales qui, trop souvent portent atteinte à la morale publique, le verdict a été négatif ; les prévenus ont été acquittés.

Les familles des jeunes filles qui se considèrent comme ayant été publiquement insultées, seraient disposées à intent-er une action civile.

La Presse est actuellement journal du matin pour toutes les localités desservies à la courriers partant de Paris le matin, — restant journal du soir pour toutes les localités que ne desservent pas ces courriers ou qu'ils desservent tardivement.

La Presse, organe d'une politique nouvelle qui veut fonder le Gouvernement sur la base de l'ordre, de la liberté et du progrès, reçoit les inspirations toujours si libérales et si patriotiques de M. le Vicomte de la Guéronnière.

M. Michel Chevalier, l'illustre défenseur de la liberté commerciale, traitera les questions économiques et financières aujourd'hui plus importantes que jamais.

Les autres parties du journal sont confiées à des écrivains de premier ordre. 2368.

Bilan hebdomadaire de la Banque de France 30 MAI

Augmentation. Encaisse métallique... 2,500,000 fr. P. portefeuille... 25,200,000 fr. Armes et lingots et monnaies... 1,200,000 fr. Billets au porteur en circulation... 19,310,000 fr. Comptes courants... 17,700,000 fr. Diminution. Compte courant de Trésor, créd... 2,500,000 fr.

Bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre 30 MAI

Augmentation. Réserve des billets... 1,000,000 liv. st. Comptes de Trésor... 262,400 fr. Comptes particuliers... 602,285 fr. Encaisse métallique... 620,976 fr. Diminution. Circulation des billets... 278,905 fr. Portefeuille... 187,046 fr.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CREDIT ET D'EMISSION. (ANONYME) Capital : 5,000,000 francs. Siège social : 57, rue Tailbout, Paris.

La Société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte courant aux taux ci-après :

CHEQUES : Dépôts à disponibilité... 3 1/2 Soit 1 centime par jour. Del 2 jours à 3 mois... 4 1/2

Cheques ou bons à intérêts au porteur ou nominatifs : De 3 à 6 mois... 5 1/2 soit 1 centime 1/2 par jour. De 6 mois à un an... 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Alz, Amiens, Arignon, Beaumont, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Linoges, Lyon,

Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulonnes et Versailles.

Elle délivre également, aux taux le plus modéré, des traités à échéance déterminée sur toutes les villes de France et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants et encaisse sans commissions pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'Administration, N. LEVYRE-DURTILLÉ, G. O. 20

EN VENTE A LA LIBRAIRIE ALFRED REBOUX, rue Nain 1.

OFFERTOIRE POUR ORGUE PAR M. CÉSAR DELESPAUL

LES RUBIS Fantaisie-Polka PAR M. CÉSAR DELESPAUL

Spécialité de dentiers en tous genres Traitements spéciaux pour le REDRESSEMENT DES DENTS

VERBRUGGHE DENTISTE

BREVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES RUE D'HOSPICE, 8, ROUBAIX

BOURSE DE LILLE DU 1^{er} JUIN 1872 COURS DU JOUR.

FONDS DE L'ÉTAT Rente 3 0/0... 33 40 Rente 4 1/2 0/0... 78 75 Emprunt 5 0/0... 87 Obligations 6 0/0 1870... 305

OBLIGATIONS DES VILLES. Paris 1855-1860... 382 50 Paris 1865... 447 50 Lille 1860... 92 Lille 1863... 86 Lille 1868... 472 50 Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr. 37 50 Arrentières... 470 Bordeaux... 82 Département du Nord... 82 Amiens... 93 75

CHEMINS DE FER Actions Nord... id. Lyon... id. Orléans... Obligations Nord... id. Lyon fusion anciennes... id. Lyon fusion nouvelles... id. Orléans... id. Midi... id. Ouest... id. Lille à Béthune... id. Lille à Valenciennes... 263 50

VALEURS LOCALES Caisse commerciale de Lille, Verlay 550 Caisse comm. de Roubaix-Verlay 522 50 Caisse d'escompte Pérot et C. 610 Crédit industriel et de Dépôts du Nord 521 25 Comptoir commercial Devilder et C. 502 50 Gaz de Wazemmes c. dé. 1347 50 Le Nord, assurances contre l'incendie 1330

CHARBONNAGES Azincourt... Bruay... Bully-Grenay (le sixième)... Carvin... Courrières... Escarpettes... Ferlay... Lens... Liévin (action libérée)... Meurchin... Vicoigne et Noues...